

764000/9
1/4/1976 (!)

GENDARMERIE NATIONALE

01/11

[Signature]

GROUPEMENT DE
COMPAGNIE DE
BRIGADE

PROCES - VERBAL
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° 273
DU 1° AVRIL 1976

Ce jour, six avril mil neuf cent soixante seize:
Nous soussignés: M. J. AdL.Chef,
B. A. Gendarme,

de la brigade des

- ANALYSE -

Rapportons les opérations suivantes que nous
avons effectuées, agissant en uniforme et conformé-
ment aux ordres de nos Chefs.

RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

Chute d'un C.V.N.I.
dans l'océan

CODÉ

I - PREAMBULE

Le premier avril mil neuf cent soixante seize,
à dix-sept heures quarante cinq, à notre brigade,
nous sommes téléphoniquement avisés par Monsieur
C. L. demeurant aux commune
des faits suivants: Ce mé-
me jour, à 17h20, alors qu'il se trouvait dans la
cour de son domicile, il a aperçu, ainsi que ses
voisins, un objet tomber en mer. L'objet en cause,
sans forme bien précise, aurait laissé une traînée
dans le ciel avant de toucher l'eau et il aurait
flotté tout en dégageant une fumée importante du-
rant plus de dix minutes, avant de sombrer.

5°) Expédition:

Ces faits auraient eu lieu dans l'océan face
à la commune entre le lieu dit
et l'étang, et à deux ou trois ki-
lomètres de la côte.

A la réception de cette information, nous nous
sommes livrés aux opérations suivantes.

Vu et transmis par
Le Colonel L
Commandant le Groupement de
Gendarmerie de

II - MESURES PRISES

Aussitôt après la communication de Mr.C.
nous nous rendons à quelques centaines de mètres
de notre brigade, en bordure du C.D. endroit
d'où la vue est bien dégagée vers l'océan: A l'aide
de jumelles nous examinons minutieusement la région
citée et ne découvrons rien d'anormal.

A 18h. nous prenons contact avec les services
de l'aéroport de (Tour de con-
trôle) et nous apprenons qu'aucun aéronef n'était
en vol après 17 h.0.

A la même heure, nous rendons compte des faits
à notre Commandant de Compagnie, à

Le même jour, à 18h15, nous nous rendons au
domicile de Mr.C. L. situé aux
à environ 400 m. d'altitude. Nous constatons qu'ex-
fectivement, de la cour de l'intéressé, la vue est
excellente sur l'océan.

Dans la soirée nous apprenons que d'autres per-
sonnes ont aperçu ce phénomène.

à
Monsieur le Ministre de la
Défense - Direction de la
Gendarmerie et de la Justice
Militaire - Bureau Emploi -
Renseignements,

le 21.4.76



DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVEE
N° 014480 E 29 AVR 76

.../...
30 AVRIL 1976

Le 1^o avril 1976, en raison de la nuit, nous ne pouvons effectuer d'autres investigations.

Le 2 avril 1976, dès 05h30, nous effectuons des recherches sur tout le littoral de notre circonscription, mais aucun objet ou débris quelconque n'est découvert.

Précisons que les brigades limitrophes de la
et de , avaient été informées
de cette affaire.

Par message n°IO2/TO, en date du 1^o avril 1976, adressé par l'intermédiaire de notre Commandant de Compagnie, les diverses autorités intéressées, ont été informées de cette chute.

III - ENQUETE

Au cours de notre enquête, nous avons successivement entendu les témoins suivants :

- Mr. C , L , ans, journalier, demeurant aux " " , - PIECE N°2.
- Mme. C , L . épouse C . ans, sans profession, demeurant aux " " , - PIECE N°3.
- Mr. D , J -C , ans, employé d'usine, demeurant au " " , à , - PIECE N°4.
- Mr. C , J -B , dit " " , ans, employé d'usine, demeurant au " " , à , - PIECE N°5.

D'autres personnes demeurant sur les communes d' et , auraient aperçu le phénomène, mais à ce jour, aucun élément nouveau permettant l'identification de l'objet tombé dans l'océan, n'a été recueilli.

DRESSE EN SIX EXPEDITIONS :

- LA PREMIERE : A Monsieur le Préfet du Département de la , à
- LA DEUXIEME : A Monsieur le Procureur de la République à
- LA TROISIEME : A Monsieur le Général de Brigade, Commandant Supérieur des Forces Armées dans la Zone de l' , à
- LA QUATRIEME et la CINQUIEME :
A Monsieur le Ministre de la Défense,
Direction de la Gendarmerie et de la
Justice Militaire - Bureau Emploi
Renseignements - à
- LA SIXIEME : Aux archives.

Fait et clos aux , le 6 avril 1976.

Le MdL. Chef M

Le Gendarme B

B

GROUPEMENT

↓

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

UNITÉ

BRIGADE DES

P.V. N° 373 / 19 76

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

C , L - Témoin -

RÉFÉRENCES

CE JOUR Premier avril mil neuf cent soixante-seize :

NOUS SOUSSIGNÉ(S), E B , A , Gendarme,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

en service, à , entendons :

C , L , âgé de ans, né le , à ()
 fils de A et de C , M , marié, journalier, nationalité Française,
 domicilié , à () , qui nous déclare à 18h20:

" Il est exact qu'aux environs de dix-sept heures vingt, j'ai vu, de mon
 " domicile, un objet tomber dans la mer. Il me semble qu'il s'est agi d'un
 " avion. Je me trouvais dans la cour de ma demeure et j'ai parfaitement vu
 " un objet laissant une trace derrière lui, comme un avion à réaction. Je l'ai
 " vu tomber à la mer. L'objet a provoqué une fumée importante pendant environ
 " quinze minutes.

" Nous avons l'impression qu'un objet noir flottait sur l'eau, c'est lui
 " qui fumait. Au bout de quinze minutes, tout a disparu, comme si l'objet
 " avait coulé. La trace de condensation, comme s'il s'était agi d'un avion à
 " réaction, a persisté dans le ciel pendant dix minutes environ.

" Je n'étais absolument pas ébloui par le soleil, ce dernier était voilé.
 " L'avion passait au dessus de nous, . De la distance où je me trou-
 " ve, j'évalue la longueur de l'objet à la dimension d'une grosse barque de
 " pêche.

" Mes voisins ont, eux aussi, vu cet objet. Il ne s'agit pas d'une farce.

" Il s'agit de Madame C , M N , et de son fils, C , J , ""

- Le 1^{er} avril 1976, à 18h45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
 n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Le gendarme B B .

GROUPEMENT

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

↓

COMPAGNIE ~~DE~~

UNITÉ

O.V.N.I.

BRIGADE DES

P.V N° 273 / 19 76

PERSONNE
ENTENDUE

Mme. C , L , épouse C , - Témoin -

RÉFÉRENCES

CE JOUR trois avril mil neuf cent soixante-seize
NOUS SOUSSIGNÉ(S), M , J , MdL.Chef,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

En service, dans la commune d' , entendons :

Mme. C , épouse C , M , âgée de ans, née le
, à (), fille de R et de L , M , A (),
mariée, 5 enfants, sans profession, domiciliée
qui nous déclare à 15h00 :

" Le 1^{er} avril 1976, vers 17h20, je me trouvais à mon domicile, avec mon fils
" J , lorsque mon voisin, C , L , m'a appelée, en me disant,
" " Venes vite, il y a comme un avion qui vient de tomber en mer". Au début
" j'ai cru à "un premier avril", mais comme C , insistait, je suis
" sortie avec mon fils et nous nous sommes rendus sur le bord de la cour de
" , endroit d'où on aperçoit bien la mer. J'ai alors vu, en mer, face
" au lieu dit " , à peut être deux à quatre kilomètres de la côte,
" un objet de couleur noire, ayant un peu la forme d'une barque. Cet objet
" laissait échapper une forte fumée noire. Cela a duré une dizaine de minutes,
" puis l'engin a disparu en mer. Nous avons attendu un bon moment mais nous
" n'avons plus rien vu.
" Personnellement je n'ai pas vu l'engin, alors qu'il était encore en l'air,
" lorsque mon voisin appelée, cet objet était déjà en mer, je n'ai vu que de
" la fumée, mais pas de flammes. ""

- Le 3 avril 1976, à 15h10.

L'intéressée affirmant ne savoir lire, lecture de sa déclaration ci-
dessus, lui a été faite par nous, elle a déclaré y persister, et n'avoir rien
à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Le MdL.Chef M .

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BRIGADE

P.V N° 273 / 19 76

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE D , J -C.

RÉFÉRENCES

CE JOUR Trois avril mil neuf cent soixante seize :

NOUS SOUSSIGNÉ(S), M , J , MdL.Chef,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à notre Brigade entendons :

D , J -C , âgé de ans, né le , à
(), fils de L E et de T , M , M
, marié, 3 enfants, nationalité française, employé à
l'usine du , domicilié du , à (),
qui nous déclare à 17h30:

"" Le 1^{er} avril 1976, vers 17h15 ou 17h20, je me trouvais sur
" la R.N. , près de l'usine du , à , plus précisé-
" ment devant la boutique du chinois " . Je discutais
" avec un camarade, C , I , et nous étions tournés fa-
" ce à la mer. Soudain, nous avons vu une trainée de fumée
" blanche, comme celles laissées par les avions à réaction.
" Cette trainée, dans le ciel, venait de la direction de la
" terre et plongeait en mer. En bout de cette trainée, sur
" la mer même, se trouvait une masse fumante de fumée grise.
" Cette masse de fumée se déplaçait vers la terre comme
" poussée par le courant. Elle devait couvrir un espace d'au
" moins cinquante mètres de côté, et l'eau tout autour, bouil-
" lonnait. Il semblait que c'était un objet en feu qui se
" déplaçait sur l'eau. Nous avons vu cela durant une dizaine
" de minutes peut être, puis comme cette masse s'avavançait tou
" jours vers la terre, elle a disparu à nos yeux, cachée par
" la végétation du . Cela s'est passé en face de l'é-
" tang du et assez loin en mer, peut deux ou trois kilo-
" mètres. J'ai pensé que cela pouvait être un avion qui venait
" de tomber en mer et j'ai avisé la Gendarmerie.
" Voilà ce que j'ai vu. Je précise que plusieurs personnes
" de , auraient également aperçu cela.

- Le 3 avril 1976, à 17h45 - Lecture faite par moi de la déclara-
tion ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y
ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Le MdL.Chef M

GROUPEMENT

1

COMPAGNIE OU ESCADRON
XXXXXX

UNITÉ

BRIGADE DES

P.V N° 273 / 19 76

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

C

, J -B

dit " " - Témoin -

RÉFÉRENCES

CE JOUR trois avril mil neuf cent soixante seize:
NOUS SOUSSIGNÉ(S), M , J , MdL.Chef.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à notre brigade, entendons :

C , J -B , dit " " âgé de ans, né le
, à (), fils de A et de L ,
A , marié, 1 enfant, garçon de bureau à l'usine du ,
domicilié , n° , à (), qui nous
déclare à 18h10:

" Le 1° avril 1976, vers 17h15, je me trouvais avec mon ca-
" marade D , J -C , sur le bord de la R.N. , près
" de l'usine du , à proximité de la boutique du chinois
" " M ". Soudain, nous avons vu, sur la mer, en face de
" nous, une traînée de fumée blanche ressemblant à celles laissées
" par les avions à réaction. Cette traînée se trouvait
" dans le ciel et descendait vers la mer. Elle venait de la
" direction de la terre mais se trouvait entièrement au dessus
" de la mer. A l'issue de la traînée, sur la mer même, nous
" avons vu une masse de fumée grise presque noire qui se dé-
" plaçait vers la terre et direction légèrement en oblique
" vers . Cela ressemblait à un avion en feu qui cou-
" lait, mais nous n'avons vu que de la fumée. L'espace couvert
" devait faire une trentaine de mètres de côté. Cette fumée
" qui montait de cette "chose" arrivait jusqu'à une vingtaine
" de mètres de hauteur environ. Cela se passait à deux ou trois
" kilomètres en mer. Cette masse de fumée a disparu à nos
" yeux, lorsque s'étant rapprochée de la terre, elle a été ca-
" chée par des filas. Voilà ce que nous avons vu.
" Je précise que nous venions de terminer notre travail à
" 17 heures.

- Le 3 avril 1976, à 18h30. Lecture faite par moi de la
déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer,
à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Le MdL.Chef M